



KILLEM LE 25 FEVRIER 2010

Madame LECLERCQ
Présidente de l' Association PEGASE

6 Chemin des Dames
59122 KILLEM

Monsieur le Président de la Chambre
Disciplinaire de 1ere Instance du
Conseil régional de l' Ordre des médecins
du Nord- Pas- de -Calais

Monsieur le Président,

Lors de notre réunion du 20 FEVRIER, nos adhérents se sont étonnés des déclarations faites dans la presse par *un médecin ophtalmologiste*, lors de la diffusion des résultats de votre décision concernant les dossiers des 6 Victimes de ce médecin

Ils se sont émus de lire que cet *ophtalmologiste*, mettait en doute la probité de la chambre disciplinaire de LILLE, en supposant que la décision prise par le conseil lors de ses délibérations sur un dossier, dont il s'estime non coupable, n' a été prise que pour éviter que l'on puisse accuser l' Ordre des Médecins de collusion, si, il avait été blanchi entièrement sur l'ensemble des dossiers.

Entre : un Président du conseil départemental de l' Ordre des Médecins, prenant ouvertement le parti de l' *ophtalmologiste en question*, n'hésitant pas à accuser un confrère d'être le responsable du départ d'une cabale montée contre cet *ophtalmo calaisien*, s' affichant ouvertement avec lui, faisant fi de la neutralité que sa position au sein du conseil de l' Ordre aurait dû lui dicter dans cette malheureuse affaire, ou des victimes ont souffert atrocement, inutilement, et souffrent encore,
Et: la réflexion du *médecin ophtalmo mis en cause*, concernant la décision de la Chambre Disciplinaire,

Vous comprendrez Monsieur le Président, que les adhérents de l' Association PEGASE, les Victimes de l' *ophtalmo logiste*, ainsi que moi-même, soyons surpris, et que nous souhaiterions avoir une réponse satisfaisante aux questions que nous nous posons.

Dans l'attente de cette réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

ALIDA LECLERCQ